

Monsieur l'Orateur, je voulais être plus bref, et je n'abuserai pas davantage de la patience de la Chambre. Encore une fois, j'ai eu si peu de temps à ma disposition pour étudier les propositions du ministre que je m'abstendrai de lui adresser des reproches trop sévères. Nous savons parfaitement que le Gouvernement doit, dans les conditions, élever considérablement les impôts, et je me demande comment je pourrais lui reprocher d'avoir établi pour principe d'acquitter la note au fur et à mesure et d'emprunter juste ce qu'il faut. A ce propos je remercie le ministre d'avoir confirmé ce que je disais hier au sujet des emprunts à des taux raisonnables d'intérêt. Il convient avec tant d'autres qu'il n'y aurait pas lieu d'élever rapidement les taux d'intérêts sur les valeurs de l'Etat, et la déclaration tombée des lèvres du ministre m'a infiniment plu. En terminant je lui proposerai cependant d'étudier soigneusement la possibilité d'utiliser dans une plus forte proportion les réserves d'or du Canada.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Ceux qui ont écouté le ministre présenter le budget de guerre ont sans doute pu constater que le Gouvernement fait au moins un certain effort pour inaugurer la politique que la plupart des députés de tous les partis, sauf erreur, attendaient de lui, savoir la politique de payer les frais de la guerre au fur et à mesure. A cet égard, il y a lieu de féliciter le ministre et ses collègues.

Sans doute le ministre a-t-il tenu compte de certaines des difficultés que présente à notre pays le financement d'une guerre, notamment l'énorme différence entre l'époque actuelle et celle de 1914 en ce qui concerne l'étendue de notre dette nationale. Ainsi que nous l'avons dit à une autre occasion, il importe de prendre toutes les mesures possibles pour éviter d'accroître cette dette indûment, car, en dépit de la thèse soigneusement échafaudée par le ministre dans la première partie de son discours, nous imposons effectivement un fardeau à la génération future. Il est vrai, sans doute, que la majeure partie de la production de notre génération se consomme durant la vie de cette génération. Cela est vrai de la paix comme de la guerre. Néanmoins, quand on emprunte, il faut que quelqu'un rembourse tôt ou tard, en biens et en services, la valeur de l'argent emprunté, majorée des intérêts. Le malheur, c'est qu'il n'est plus question de récompenser une certaine personne ou un groupe de personnes pour des privations qu'elles s'imposent maintenant. Nous avons aujourd'hui de grands accumulateurs qui ne se privent de rien mais qui sont cependant en mesure d'imposer aux générations futures une charge dont il leur faudra se libérer par leur travail et leurs ressources.

M. ROSS (Middlesex): N'est-il pas juste que la prochaine génération solde la note?

M. COLDWELL: On demande s'il ne serait pas juste que la prochaine génération paye. Je ne le crois pas. En fait, je suis d'avis que la génération actuelle a fait un épouvantable gâchis de nos affaires économiques et sociales et il ne serait pas juste de demander à ceux qui nous suivront de payer les pots cassés.

J'abonde dans le sens de l'honorable député de Kootenay-est (M. Stevens) lorsqu'il dit que l'émission de billets n'aurait, dans les circonstances, aucun caractère d'inflation. Nous avons, a-t-il dit, la couverture nécessaire. Puisque nous nous attendons à commercer surtout avec la Grande-Bretagne et ses alliés, nous trouverions peut-être un avantage immédiat à dévaloriser notre dollar par rapport au dollar américain de manière à le rapprocher de la parité avec la livre sterling. Bien entendu, notre dollar a baissé depuis une semaine ou dix jours, mais il n'en reste pas moins à un niveau sensiblement plus élevé que la livre.

L'exposé budgétaire soumis à la Chambre marque une tentative sérieuse de financer par l'impôt, c'est-à-dire de forcer la génération actuelle à payer en partie les frais de la guerre où nous sommes plongés. Je ferai remarquer, toutefois, que plusieurs de ces taxes pèsent lourdement sur ceux qui sont le moins en état de les acquitter. Même si les impôts accrus sur le revenu et sur les compagnies offrent un principe de compensation, les taxes sur le thé et le café, de même que sur le tabac de qualité inférieure, perçues par livre, sont les mêmes, indépendamment de la qualité; celles sur le gaz et l'électricité, sur certaines sortes de viande et de poisson sont très onéreuses pour le peuple; celui-ci ne peut dans le moment—j'ignore ce que la guerre lui réserve—en supporter davantage.

Passons maintenant à la taxe applicable aux surplus de bénéfices. En écoutant l'exposé budgétaire, j'ai fait certains calculs et j'ai établi une comparaison entre les deux modes d'application de cette taxe. Supposons que la mise de fonds soit de \$100 et le bénéfice net de 10 p. 100, la nouvelle taxe s'élèvera à \$1. La marge de profit permise peut donc être de 9 p. 100. Lorsque le bénéfice est de 15 p. 100, je crois comprendre que l'impôt prendra \$3, ce qui laissera un profit permis de 12 p. 100. Sur vingt dollars...

L'hon. M. ILSLEY: Le calcul ne me semble pas juste.

M. COLDWELL: Je viens de faire l'opération à la hâte. Si le ministre obtient une